



Saison 2025-2026

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 A ESG SPORT DIJON

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### **Membres du Comité Directeur :**

**Présents :** Mmes LEGRAND K - SIMOES S - MM. THIBERT J, Président - JOLY B, Trésorier - GUVENATAN D, Vice-Président Délégué - PERROT JF, Secrétaire Général - DA SILVA S - WASSON F - LAURENT Charly.

**Absents Excusés :** Mmes URBANIAK N - DEMONCAY M - MM. ORTA C - PACOTTE C - CADOUOT A - POUX BERTHE S - FOURNIER V - COLEY X - M. MEUNIER P, Président de la C° de surveillance.

### **POINTAGE DES CLUBS PRESENTS – VERIFICATION DES POUVOIRS**

**CLUBS PRESENTS (61):** GRESILLES F.C. DIJON - A. J. SACRIBAINE LERY - A.L.C. LONGVIC - A.S. BLIGNY S/OUCHÉ - A.S. DE LONGCHAMP - A.S. DE POUILLY EN AUXOIS - A.S. GENLIS - A.S. GEVREY CHAMBERTIN | A.S. LACANCHE | A.S. PRECYLIENNE | A.S. QUETIGNY | A.S. ST APOLLINAIRE - A.S. TIL CHATEL - A.S.C. DE MANLAY - A.S.C. DE PLOMBIERES - A.S.F.C. DAIX - A.S.U.J.L. ST JEAN DE LOSNE - AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB - AM. S. DES POUSSOTS DIJON - AM.S. INTERC. DE LA VOUGE - ASPTT DIJON - ASSOCIATION SPORTIVE DIJON SUD - C.S. AUXONNAIS - CENTRE COTE D'OR FOOT - CERC.LAIQ. MARSANNAY - DIJON F. COTE D OR -| DIJON U.LUSO FRANCAISE EUROPEEN - DIJON UNIVERSITE - DINAMO DIJON - ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER - ENT.F. VILLAGES - ENT.S. TART LE HAUT VARANGES - F. C. DE SOMBERNON GISSEY - F. C. SAULON CORCELLES - F. CHAMPDOTRE LONGEAULT ASSOCIATION - F.C. MAGNIEN - F.C. MIREBELLOIS PONTAILLER LAMARCHE - F.C. REMILLY - F.C. VINGEANNE - FONTAINE LES DIJON F.C. -FOOTBALL CLUB DES 2 CÔTES - FOOTBALL CLUB NEUILLY-CRIMOLOIS SENNECEY - FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAY - JEUNES DIJON FOOT 21 - MONTBARD VENAREY FOOTBALL - MUNICIPAUX DE DIJON - O. DE MERCEUIL - OLYMPIQUE DE CHAIGNAY - Opposition Dijon Futsal - PUMAS FOOTBALL CLUB - S.C. VITTELIER - TILLES FOOTBALL CLUB - TOUILLON F. C. - U.S. BRAZEY EN PLAINE F. - U.S. CANTON DE MONTIGNY SUR AUBE - U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS - U.S. MAREY CUSSEY - U.S. SAVIGNY LES BEAUNE - U.S. SEMUR EN AUXOIS EPOISSES - UNION CHATILLONNAISE COTE D OR FOOTBALL - VAL DE NORGE F. C.

**CLUBS REPRÉSENTÉS (8) :** A. S. DE LA FONTAINE D'OUCHÉ - A.S. CESSEY S/TILLE - C. LEO LAGRANGE D'ECHENON - ENT. S. MORVANDELLE - ENT.S. DU VAL D'OURCE - F.C. DE ST REMY LES MONTBARD -FOOTBALL CLUB TILLENAU - FOOTBALL DES CANTONS AIGNAY BAGNEUX



**CLUBS ABSENTS (24) :** A. S. BEAUNOISE - A.S. DE SEURRE -A.S. DEPARTEMENTALE DES D.O.M.-A.S. PERRIGNY LES DIJON -A.S. TALMAY - AFRIQUE F. DIJONNAIS - CERC.S.LAIQ. CHENOYE -CERCLE FOOTBALL TALANT - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL - F. C. CREPAND | F.C. DE FENAY -| F.C. MAGNY S/TILLE - F.C. ST EUPHRONE - FCJM DIJON - FOOTBALL CLUB VETERANS BESSEY - FUTSAL DIJON METROPOLE - IS-SELONGEY FOOTBALL - JURISTES ASSOCIES F.C. DIJON - NOUVELLE ETOILE COLOMBINE - RUFFEY STE MARIE FOOTBALL CLUB - U.F.C. DE L'OUCHE - U.S. DE MEURSAULT - U.S. NOLAYTOISE - U.S. VILLERS LES POTS

## Interventions d'ouverture

**La parole est donnée à :** Monsieur Michaels NICOLAS, de ESG souhaite la bienvenue aux clubs et membres du Comité Directeur et souhaite une bonne Assemblée Générale

## Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

**Monsieur GUVENATAN, Vice-Président Délégué, annonçant le quorum et déclarant l'assemblée générale ordinaire ouverte**

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 93 clubs disposant de 557 voix.

Nombre de membres présents ou représentés : 69 clubs (trois clubs ne pouvant pas prendre part aux votes) disposant de 534 voix.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

## Test boitiers Electroniques

La société LENI procède au test des boitiers électroniques.

## Mot d'accueil de Jérôme THIBERT, Président

Mesdames, Messieurs,

Chers présidentes, présidents, bénévoles, entraîneurs, joueurs, joueuses, arbitres, membres de commissions.

Chers membres du district,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui à notre assemblée générale financière. Ce rendez-vous annuel est l'occasion non seulement de faire le point sur nos résultats financiers, mais aussi de partager avec vous nos projets, nos ambitions et surtout de réaffirmer les valeurs qui nous rassemblent.

Je tiens à remercier, en premier lieu :

- Yoann BILLIET, directeur de ESG
- Thierry CORROYER, secrétaire général de la Ligue BFC
- Excusé Daniel FONTENIAUD, président de la ligue BFC et M. Jean-François GONDELIER, président délégué de la LBFC,



- L'ensemble des clubs, des dirigeants, des bénévoles et des partenaires institutionnels et privés qui, par leur implication et leur soutien, rendent possible la vie de notre district. Sans cet engagement, rien de ce que nous présentons aujourd'hui ne serait envisageable.
- Merci à AEF 21, Alexandre LEPRETRE son président et Gisèle CARLOS, secrétaire pour leur présence.
- Je remercie la commission de surveillance financière.

L'année écoulée a été riche en défis mais également en réussites. Nous avons dû composer avec un environnement parfois constraint, marqué par la découverte de contrats signés, ayant pour impact notre mandature. Notre trésorier reviendra en détails sur ceux-ci.

Malgré cela, nous avons tenu le cap.

Notre district a continué à soutenir les clubs, à développer les pratiques, et à garantir un accompagnement pour tous, qu'il s'agisse de formation, de compétitions, ou encore d'initiatives locales. Ces efforts se traduisent non seulement dans les activités sportives et associatives, mais aussi dans notre gestion financière, **qui doit rester solide, transparente et responsable.**

L'exercice clos au 30 juin 2025, fait apparaître un **résultat excédentaire de 9 440 €**. Nos recettes proviennent essentiellement de cotisations, subventions, partenariats, amendes, tandis que nos principales dépenses concernent l'accompagnement des clubs, organisation des compétitions, les formations et le fonctionnement général.

Je souhaite insister sur deux points :

1. La rigueur de notre gestion : chaque dépense est réfléchie et justifiée, afin de préserver l'équilibre global.
2. La transparence : comme chaque année, nos comptes sont établis conformément aux règles en vigueur, et validés par un commissaire aux comptes, gage de sérieux et de crédibilité.

Les lignes budgétaires dédiées aux activités sportives ont été augmentées, en régulant nos dépenses grâce aux économies obtenues sur les frais de fonctionnement.

Les craintes d'une période d'austérité, évoquées lors de l'assemblée élective de Salives par certains, se sont heureusement révélées infondées : notre gestion prudente nous a permis de préserver nos capacités d'action. Tous les objectifs fixés lors de cette AG ont été tenu.

Je veux aussi souligner la place de nos partenaires publics notamment [Conseil départemental, région,] et de nos partenaires privés, sans lesquels nous ne pourrions maintenir ce niveau d'accompagnement auprès des clubs et licenciés.

L'avenir s'annonce exigeant, mais porteur d'opportunités. Nos priorités pour **les** saisons à venir sont claires et les projets nombreux sur la mandature :

- Poursuivre le soutien aux clubs dans leur fonctionnement quotidien.
- Développer nos actions en faveur de la formation des jeunes, des arbitres et des dirigeants.
- Favoriser la pratique pour tous, avec une attention particulière à l'inclusion, la mixité et le sport santé.



- Investir dans la modernisation de nos outils numériques et de gestion.
- Professionnalisation du district
- Etude budgétaire sur le bâtiment occupé depuis 1975 sans aucun travaux ne soient réalisés.
- Création d'un club « **PARTENAIRES** » qui sera présenté, à l'ensemble du personnel pour impliquer toutes les personnes salariées dans ce projet.
- Nous devons collectivement reconnaître que notre district accuse un retard par rapport aux autres composantes (districts limitrophes) de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté. Ce constat doit nous inciter à agir, non à nous résigner.
- En renforçant notre structure notamment par la création d'un poste de conseil technique en arbitrage et la création du poste d'adjoint technique nous poserons les bases d'un renouveau solide, pour retrouver la dynamique et l'excellence qui ont longtemps fait la réputation du District de Côte-d'Or.
- Bien évidemment cette arborescence vous sera proposée, dès que nous serons libérés de certains engagements pharaoniques.

Toutes ces étapes se feront avec vous et pour vous !

- Sur le plan financier, cela impliquera de rechercher de nouvelles ressources, de consolider nos partenariats existants et de maintenir une gestion prudente, sans renoncer à l'ambition qui est la nôtre : faire vivre et rayonner le football dans toute la Côte-d'Or.
- Dès la saison prochaine, le format de l'Assemblée Générale Financière évolue ! Trois ateliers seront mis en place en début d'AG, choisis à partir de vos retours et de vos besoins.  
Vous pourrez choisir librement l'atelier qui vous correspond le mieux.  
L'objectif : renforcer les échanges et le dialogue entre les clubs et votre district.  
Cette 1<sup>re</sup> partie sera suivie de L'AG financière

Les finances ne sont pas une fin en soi. Elles sont le moyen qui nous permet de bâtir des projets, d'accompagner des jeunes, de soutenir les bénévoles, et de contribuer au dynamisme de notre territoire.

Je veux remercier sincèrement les clubs qui ont traversé une période financière délicate mais ont choisi le dialogue et la coopération.

Ensemble, nous avons travaillé avec confiance pour mettre en place des conventions de règlement adaptées à leur situation.

Leur engagement est exemplaire : tous respectent leurs échéances et, d'ici juin 2026, chacun d'eux aura régularisé sa situation.

Je souhaite que nous abordions cette nouvelle saison avec confiance et détermination, forts de la transparence de nos comptes, de la solidité de notre gestion, et surtout de la passion qui nous anime.

Je vous remercie de votre attention, et je tiens à redire toute ma reconnaissance à celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour faire vivre notre district. Ensemble, nous continuerons à écrire une belle page collective au service du sport, des clubs de Côte-d'Or.



## Mot d'accueil de Jean François PERROT, Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs, représentants des clubs du District de Côte-d'Or, Bénévoles et Partenaires,

Je veux en premier lieu saluer votre présence et vous remercier pour le travail que vous effectuez, chacune et chacun dans vos clubs et associations respectives.

Un des rôles essentiels dans les clubs reste la communication pour diffuser les informations principales du District (et Ligue).

Le CORRESPONDANT de chaque club a un rôle «clé» dans cet exercice, et cela avec un seul «canal», la messagerie officielle.

Les discussions de terrains sur des thèmes divers et variés, ne peuvent pas être prises pour argent comptant, toute décision doit être étudiée, discutée et débattue, puis validée par le Comité Directeur, ou par un vote en A.G. puis diffusée par P.V. sur les adresses officielles des clubs.

### Pour rappel :

La base de travail de l'équipe du District s'appuie sur le respect des nombreux bénévoles évoluant au sein de tous les clubs de C.O. Sans eux pas d'assises solides pour faire vivre les associations et les clubs.

Le 2<sup>e</sup> fondement s'appuie sur la transparence, notamment des finances. Nous sommes le garant des comptes, de l'argent des clubs, de votre argent

Le 3<sup>e</sup> point s'appuie sur la discipline, plus particulièrement le comportement environnemental qui fait souvent déraper les rencontres.

Le District de Football de C.O. continue de réunir alternativement le Bureau et le Comité Directeur chaque quinzaine, pour garantir le rythme de travail en collaboration avec les personnes salariées du District.

Bonne assemblée générale à tous.

Je vous remercie.

## Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale « Dijon – Conseil Départemental » du 27 Juin 2025

Monsieur PERROT JF, Secrétaire Général, propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 27 Juin 2025 à Dijon – Conseil Départemental, paru sur le Site du District de Côte d'Or :

### **Vote n°1 : Approuvez-vous le PV de la précédente Assemblée Générale ?**

**Pour : 95,47% (379 voix)**

**Contre : 4,53 % (18 voix)**

**Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité des voix exprimées.**



## RAPPORT DU BILAN FINANCIER PAR M. JOLY Benoit, Trésorier du District

M. JOLY expose les faits marquants de la saison :

Résultat net comptable : + 9 457 €

Il annonce les faits marquants de la saison

Sommes reversées suite à erreur de gestion

PARITEL (téléphonie) : +13 200 (prélèvement du loyer en double depuis 2021)

Véhicule du District : + 2 000 € (suite à un accident règlement de la facture en TTC- Récupération de la TVA 2 000 €

Congrès de l'ANPDF soulignant le déficit de 9000 €

Pertes sur créances irrecouvrables : - 9 700 € (TOISON D'OR – BRESSEY – OUGES – et EF BEAUNOISE)

Frais entretien véhicule : - 2700 € (révision effectuée dans un garage alors qu'un contrat de maintenance était mis en place suite à la location du véhicule).

Frais de déplacement des bénévoles des commissions : - 15 300 €

Frais de réception et C.D : - 3500 €.

Standard téléphonique : - 3 600 €

Augmentation des subventions : + 50 000 €

Augmentation du partenariat Crédit Agricole : + 5000 €

Location photocopieurs/écran connecté et Totem : 42 000 € par saison. Ce point sera revu un peu plus tard suite à l'action juridique mise en place par le C.D.

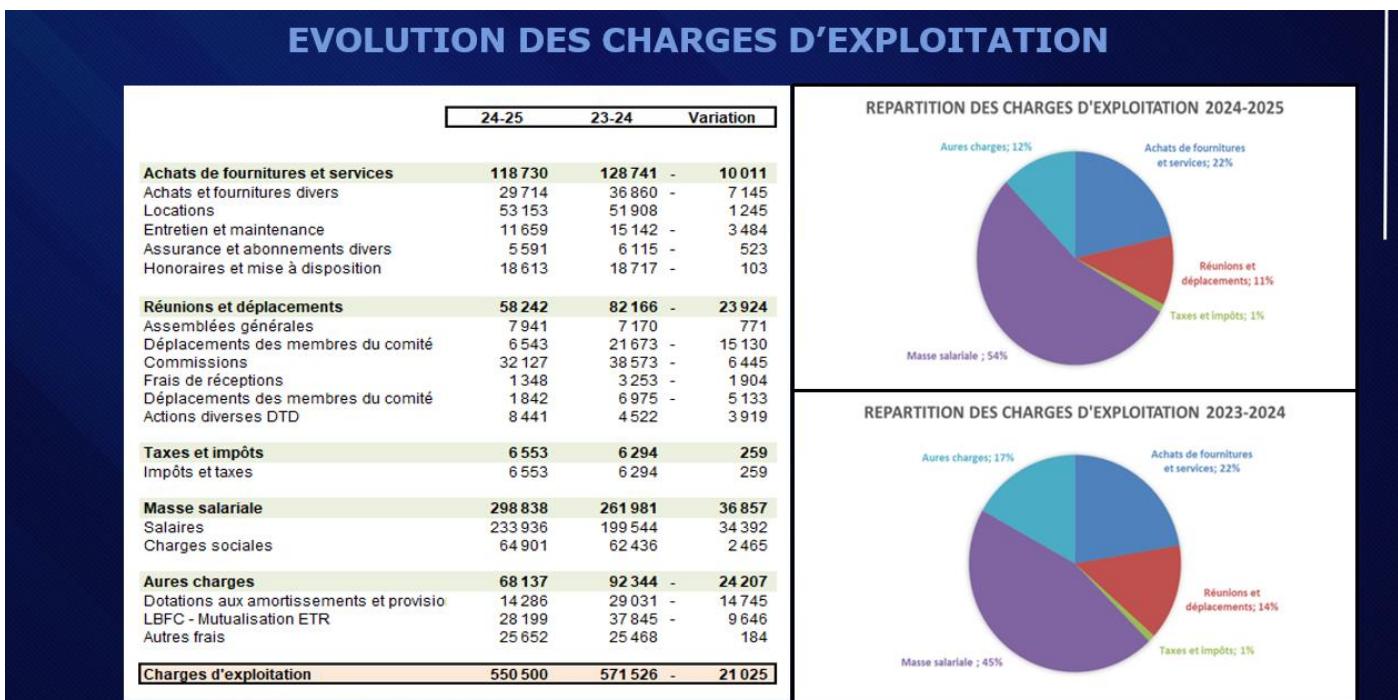
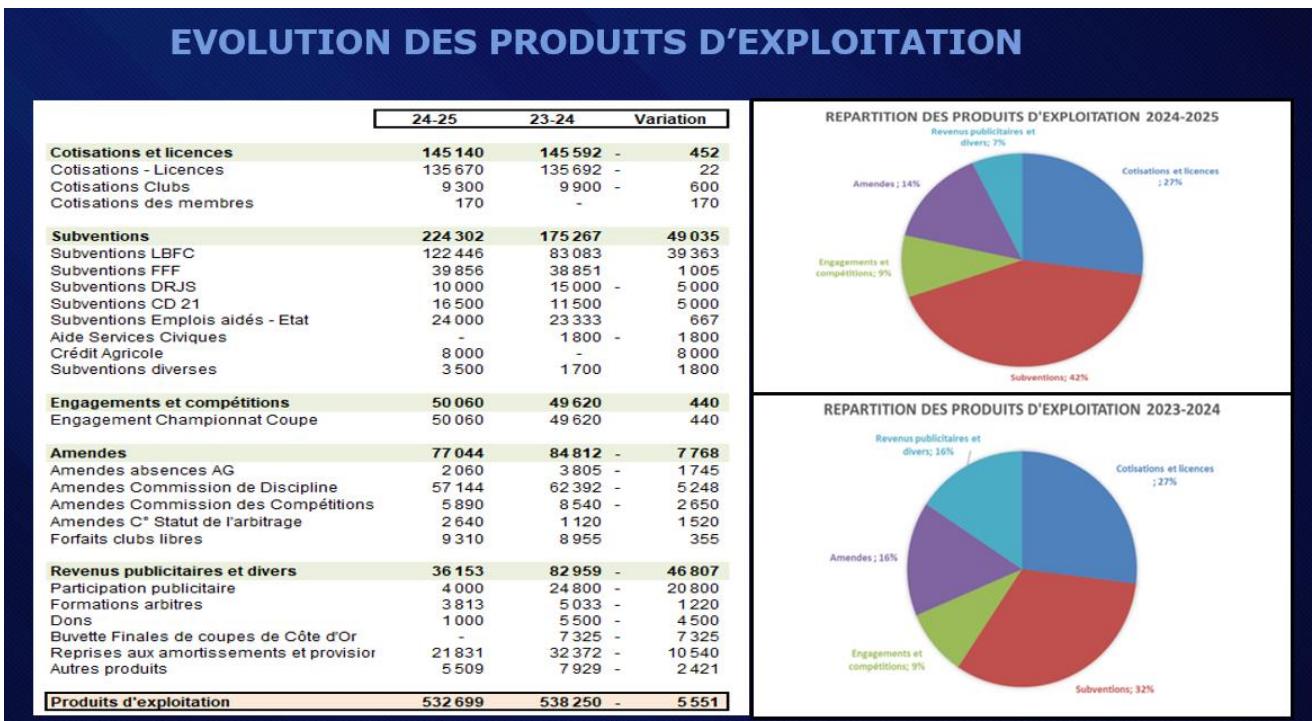




## APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2025

M. Quentin BAVAY, Expert-comptable reprend l'exposé sur les faits marquants fait par M. JOLY, Trésorier

M. BAVAY présente les différentes évolutions des Produits et des charges





## Et l'évolution du compte de résultat

### EVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT

	24 - 25	23 - 24	Variation
Résultat d'exploitation	-17802	-33276	15 474
Résultat financier	3 169	2 578	1 194
Résultat exceptionnel	24 210	11 550	12 660
Impôts sur les bénéfices	138	43	95
Résultat Net	9 440	-19 190	28 630

### Vote n°2

Pour : 95,35% (359 voix)

Contre : 8,65 % (34 voix)

**Les comptes de l'exercice clos au 30/06/2025 sont approuvés à la majorité des voix exprimées**

### APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. MEOT Jérémy, représentant le cabinet EXCO SOCODEC, lecture est faite aux clubs



51 avenue Françoise Giroud  
Parc Valmy - B.P. 16601  
21066 Dijon  
Tél : + 33 (0)3 80 60 99 99  
Fax : + 33 (0)3 80 60 99 98  
www.exco.fr

## DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR

Association

6 Rue du Golf BP 1069

21800 QUETIGNY

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

A l'Assemblée Générale de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Dijon, le 30 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé par Jérémie Meot  
Le 30 sept. 2025

Jérémie Meot doc\_5eXd  
tr\_gldQm8Ex13L

Jérémie MEOT



### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

---

DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR

3/4



#### **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DISTRICT DE FOOTBALL DE COTE D'OR

4/4



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 30 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé par Jeremy Meot  
Le 30 sept. 2025

Jérémie Meot doc\_0aL8  
bx\_qkdQnm8Ea13L

Jérémie MEOT



## DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR

Bilan Actif



Actif		Au 30/06/2025			Au 30/06/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	1 375	1 375		
		1 375	1 375		
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles				
	Terrains	28 000	17 028	10 107	10 107
	Constructions	271 740	271 340	400	2 801
	Inst.techniques, mat.out.industriels	154 111	125 028	28 482	38 030
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	453 954	414 903	39 050	51 000
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Actif circulant	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL	455 329	416 278	39 050	51 000
		455 329	416 278	39 050	51 000
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances <sup>(2)</sup>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	70 308	2 330	77 001	78 450
	Créances reçues par legs ou donations	70 502		70 502	54 040
	Autres				
	TOTAL	149 961	2 336	147 624	132 499
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	180 251		180 251	140 708
	Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	0 000		0 000	0 005
	Total II	339 309	2 336	336 972	291 963
		339 309	2 336	336 972	291 963
	Frais d'émission des emprunts	III			
	Primes de remboursement des emprunts	IV			
	Ecart de conversion Actif	V			
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	794 638	418 615	376 023	342 963
Renvois	(1) Dont droit au ball				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



## DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR

Compte de résultat



		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	140 030	135 001
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	107	9 517
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 000	24 800
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	224 302	175 200
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 831	32 371
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	130 357	102 402
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	532 698	540 111
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	622	1 000
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	184 440	226 310
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 553	6 204
	Salaires et traitements	233 030	199 544
	Charges sociales	64 001	62 430
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 040	12 305
	Dotations aux provisions	2 330	10 035
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	45 751	51 750
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	550 500	576 463
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-17 801	-36 351



## DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR

Bilan Passif



Passif		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
<b>Fonds propres</b>			
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
Fonds propres statutaires		213 480	213 480
Fonds propres complémentaires			
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
<b>Ecarts de réévaluation</b>			
<b>Réserves</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		-23 538	-4 347
		9 457	-19 190
	<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>199 409</b>	<b>189 951</b>
<b>Fonds propres consomptibles</b>			
Subventions d'investissement		100	1 370
Provisions réglementées			
	<b>Total I</b>	<b>199 605</b>	<b>191 328</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Montant des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>Total I bis</b>		
<b>Fonds dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	<b>Total II</b>		
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		24 970	25 070
	<b>Total III</b>	<b>24 976</b>	<b>25 079</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>			
Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 270	20 523
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		50 780	40 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		0 514	15 025
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		03 875	37 580
	<b>Total IV</b>	<b>151 441</b>	<b>126 555</b>
	Ecart de conversion Passif V		
	<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>376 023</b>	<b>342 963</b>
<b>Remarques</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		



## DISTRICT DE FOOTBALL DE CÔTE D'OR

Compte de résultat



		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 848 338	2 578
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>3 186</b>	<b>2 578</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		
	<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>3 186</b>	<b>2 578</b>
	<b>3. Résultat courant avant impôt (II+III-IV)</b>	<b>-14 614</b>	<b>-33 773</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	117 203 22 408	20 275 1 180
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>139 612</b>	<b>21 455</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	108 722 6 679	2 279 4 549
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>115 402</b>	<b>6 829</b>
	<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>24 210</b>	<b>14 626</b>
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	138	43
	<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>675 498</b>	<b>564 145</b>
	<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>666 040</b>	<b>583 335</b>
	<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>9 457</b>	<b>-19 190</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole	Total		

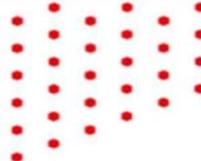
Édité à partir de Lexip v5.3.4.1

## Vote n°3 : Approbation du rapport du commissaire aux compte

Pour : 95,63 % (394 voix)

Contre : 4,37 % (18 voix)

Le rapport est approuvé à la majorité des voix exprimées.



## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE AU 30/06/2025

**Vote n°4 : Affectation du résultat de l'exercice (+ 9 440€) clos au 30/06/2025 au compte report à nouveau**

**Pour** : 97,07 % (397 voix)

**Contre** : 2.93 % (12 voix)

**Le résultat est affecté au compte report à nouveau.**

## PRESENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel 2025-2026 est présenté par M. JOLY Benoit, trésorier du District

### BUDGET PRÉVISIONNEL

N° de compte	Libellé de compte	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
		REALISE Euros	REALISE Euros	REALISE Euros	REALISE Euros	Prévisionnel Euros
70	VENTES	183 284,53	222 635,90	261 182,21	4 167,50	12 660,00
74	SUBVENTIONS	142 817,92	189 383,66	175 266,99	224 302,19	198 350,00
75	AUTRES PRODUITS	46 791,75	61 370,57	69 429,05	282 397,73	272 220,00
76	PRODUITS FINANCIERS	599,68	1 384,62	2 578,43	3 186,99	4 004,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 397,66	21 215,48	23 316,51	139 612,62	45 055,00
78	REPRISE DE PROVISION	4 538,25	12 514,18	32 371,81	21 831,34	8 100,00
79	TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>402 429,79</b>	<b>508 504,41</b>	<b>564 145,00</b>	<b>675 498,37</b>	<b>540 389,00</b>
60	ACHATS	45 087,93	50 390,14	36 859,78	29 714,47	31 250,00
61	LOCATION / ENTRETIEN	66 082,17	65 255,26	73 164,78	70 402,74	69 681,00
62	AUTRES CHARGES	61 985,43	102 151,47	112 445,32	84 955,31	78 241,38
63	IMPOTS ET TAXES	5 479,00	6 071,00	6 294,00	6 553,00	6 800,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	153 525,29	216 998,69	261 980,72	298 837,68	272 736,62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	46 263,76	36 278,91	51 750,33	45 751,41	50 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,98	0,45	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 078,80	5 218,63	7 216,72	115 402,20	16 200,00
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23 227,42	25 263,08	33 580,50	14 285,80	15 080,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	47,00	64,00	43,00	138,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>406 777,78</b>	<b>507 691,63</b>	<b>583 335,15</b>	<b>666 040,61</b>	<b>540 389,00</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-4 347,99</b>	<b>812,78</b>	<b>-19 190,15</b>	<b>9 457,76</b>	<b>0,00</b>

**Vote n°5 : Approbation du Budget prévisionnel 2025-2026**

**Pour** : 91,13 % (380 voix)

**Contre** : 8,87 % (37 voix)

**Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité des voix exprimées.**

## POINT SUR LES PHOTOCOPIEURS-PROBLÉMATIQUE DU LEASING

M. JOLY, Trésorier du District, a présenté un état de la situation et expliqué les difficultés financières liées à la location des photocopieurs du District.



Le Comité Directeur soumet au vote la proposition de donner pouvoir au District de Côte d'Or pour engager une action juridique contre la Société NOVATEC, dans la la pratique abusive du leasing mis en place lors du dernier mandat.

### **Vote n°5 : APPROBATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION JURIDIQUE POUR LA LOCATION DES PHOTOCOPIEURS**

**Pour** : 90,75 % (373 voix)

**Contre** : 9,25 % (38 voix)

M. JOLY, remercie les clubs pour la confiance accordée au District.

Un collectif pourrait être mis en place afin de défendre la position des clubs vis-à-vis de cette société.

### **VŒUX DU CD**

**Caisse de péréquation** : Afin de permettre une répartition équilibrée des charges résultat des frais de transport, une caisse de péréquation des frais de déplacement

**Ancien texte** : Les championnat féminin et masculin des catégorie U13 jusqu'à SENIORS (à l'exception du Foot Entreprise), les championnats futsal Féminins et masculin des catégorie U13 jusqu'à Séniors

**Nouveau texte** :

**Sont concernés** :

Les championnats Football féminins et masculins des catégorie U12 à Séniors

Les championnats Futsal féminins et masculins des catégorie U12 à Séniors

### **Vote n°7 :**

**Pour** : 95,20 % (397 voix)

**Contre** : 4,80 % (20 voix)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse est posée par les clubs

### **PAROLE AUX INVITES**

M. CORROYER Thierry, Secrétaire Général de la LBFC remercie l'ensemble des clubs pour leur participation à l'Assemblée Générale et de l'ensemble du C.D.

Il souligne également les difficultés financières rencontrées par certains clubs et fait un point sur le dossier disciplinaire. Il constate que les faits disciplinaires sont souvent liés aux comportements des personnes présentes sur le banc de touche ainsi qu'à certains pseudo-supporters qui perturbent le bon déroulement des matchs.



## Clôture de l'Assemblée Générale

Avant de clore cette assemblée générale financière, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des clubs du district.

Votre engagement au quotidien, votre implication dans la formation, l'accueil, la compétition et la vie locale donnent tout son sens à notre action.

Les résultats financiers positifs que nous présentons aujourd'hui ne sont pas une fin en soi : ils sont le reflet d'une organisation solide, portée par des clubs dynamiques et responsables.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre contribution essentielle.

**Le Président : J THIBERT**

**Le Secrétaire Général : JF PERROT**